Licence Pro - L3 - Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti

L'objectif de la licence "préservation et mise en valeur du patrimoine bâti" est de former des professionnels spécialisés dans les domaines touchant au patrimoine bâti tant dans ses dimensions historiques qu'administratives ou techniques.

Présentation

L'objectif de la licence "préservation et mise en valeur du patrimoine bâti" est de former des professionnels spécialisés dans les domaines touchant au patrimoine bâti tant dans ses dimensions historiques qu'administratives ou techniques.

Sélectif

Oui
Dossier e-candidat + entretien

Admission

Pré-requis

Formation(s) requise(s)

- Bac+2

Candidature

Modalités de candidature

https://ecandidat.cyu.fr ==> Institut Sciences et Technique ==> licence professionnelle en 1 an ==> Licence Professionnelle Préservation et Mise en Valeur du Patrimoine Bâti 3ème année

Durée de la formation

- 1 année

Lieu(x) de la formation

- Site de Neuville

Public

Niveau(x) de recrutement

- DUT
- Licence L2
- BTS
- Bac +2

Public ciblé

Etudiants avec un BAC+2 (bâtiment, Histoire, Sciences, Architecture...) avec une vraie motivation pour la conservation du Patrimoine bâti.

Langues d'enseignement

- Français

Rythme

- En alternance

Modalités

- Présentiel

Renseignements

beatriz.menendez@cyu.fr

Modalités de candidature spécifiques

- **Pour la formation continue ou la reprise d'études**, merci de contacter la responsable de formation avant toute démarche.
- **Pour les personnes en situation d'handicap** souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Conditions d'admission / Modalités de sélection

- e-candidat + entretien

Et après ?

Niveau de sortie

Année post-bac de sortie

- Bac +3

Niveau de sortie

- BAC +3
- Licence professionnelle
- diplôme post DUT

Activités visées / compétences attestées

• Concernant les édifices et leur restauration
o Maîtriser la reconnaissance des styles architecturaux et en identifier les matériaux constitutifs et les techniques de construction associées ;
o Réaliser une étude préalable complète allant de la reconnaissance des désordres et altérations à l'explication de leurs causes ;
o Savoir définir et concevoir les protocoles de restauration idoines.
• Concernant l'aspect administratif et réglementaire des opérations de restauration et de mise en valeur du patrimoine
o Maîtriser la conduite de dossier de mise en valeur et de gestion du patrimoine bâti (aspects financiers, juridiques et fiscaux) ;
o Savoir orienter les décideurs vers des opérations de sauvegarde, de préservation ou de restauration du patrimoine.
• Concernant l'environnement professionnel et la vie de l'entreprise
o Connaître les différents acteurs du patrimoine et en découvrir les métiers ;
o Connaître le fonctionnement des entreprises pour une insertion rapide ;
o Apprendre à coordonner les différents intervenants (historiens, architectes, élus locaux, techniciens du patrimoine) d'une opération de restauration.

Poursuites d'études

- Parfois en master ou école d'ingénieurs

Modalités d'inscription

e-candidat Reprise d'études (formation continue)

Programme

La formation a un seul parcours avec des enseignements obligatoires pour tous les étudiants.

Les unités d'enseignement sont regroupées en 4 unités de formation qui couvrent l'ensemble des compétences théoriques que les étudiants doivent avoir à la sortie de la formation. Comme nous accueillons des étudiants venant de parcours très différents nous avons au début de l'année une UE harmonisation qui est suivie par tous les étudiants avec des modules orientés Histoire et Patrimoine et des modules orientés génie civil et organisation du chantier.

Les autres UE s'organisent autour des disciplines transverses (techniques d'expression et communication, outils informatiques, recherche documentaire, Anglais …), l'étude du Patrimoine (Histoire de l'architecture, les acteurs du patrimoine, les projets de valorisation …) et sur les techniques de restauration (matériaux, études préalables, restauration …).

La partie « professionnalisation » est regroupée sur deux modules, un projet tuteuré et une période en entreprise.